



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montant des pensions

Question écrite n° 64798

#### Texte de la question

M Guy Drut appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la réduction du pouvoir d'achat des pre-retraites et retraites. Ils estiment qu'il a, depuis 1983, diminué de plus de 12 p 100 en raison de la suppression de l'indexation des retraites sur les salaires. Après de nombreux rapports, études et commissions sur l'avenir du régime de retraite, il lui demande de bien vouloir lui préciser les orientations que compte prendre le Gouvernement et plus particulièrement sur l'évolution parallèle des retraites et salaires et la revalorisation prioritaire des plus faibles retraites.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements successifs sont parvenus à maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progressé de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la période, les revalorisations cumulées des pensions du régime général se sont élevées à 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a été relevé de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidée en 1981 a donc été strictement préservé jusqu'en 1991 et celui du minimum vieillesse a progressé de plus de 15 p 100. À cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'années : abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, création de minima de pensions dans la plupart des régimes, relèvement du taux de la pension de réversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend continuer à préserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable à ce que, lorsque la situation de l'économie le permet, les retraites soient associées à son progrès. Cependant, le retour à une règle d'indexation des pensions sur les salaires bruts entraînerait un alourdissement des dépenses de retraite, qui peserait de manière peu supportable sur le revenu des actifs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Drut Guy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64798

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5353